

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle

**Mairie de
KIRSCHNAUMEN
57480**

Téléphone - Fax : 03.82.83.37.50
Courriel : mairie.kirschnaumen@wanadoo.fr



Ouverture au public : Mardi et Jeudi 17h-19h

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt du mois de mars, à 20 heures, se sont réunis en séance publique et ordinaire, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, sous la présidence de Jean-Luc NIEDERCORN, Maire de Kirschnaumen.

Étaient présents : NIEDERCORN Jean-Luc, SOUMAN Alexandre, CORDEL Martine, GEORGES Gérard, KLEIN Fabrice, MURGIA Catherine, BURAIIS Jonathan, DOUROUX Anne-Claire

Absent(s) : LAGERSIE Christian, SCHMIT Patrice, BERGER André,

Procuration(s) : LAGERSIE Christian donne procuration à BURAIIS Jonathan, SCHMIT Patrice donne procuration à SOUMAN Alexandre

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 heures.

SOUMAN Alexandre est nommé secrétaire de séance.

15/2018 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2017 puis quitte la salle des délibérations.

Sous la présidence de SOUMAN Alexandre, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le compte administratif 2017 présentant le résultat de clôture suivant :

		EXERCICE N-1	AFFECTATION	EXERCICE N	RESULTAT DE CLÔTURE
Section d'Investissement	recettes			176 020,56	
	dépenses			134 405,86	
	solde	-114 782,18		41 614,70	-73 167,48
Section de fonctionnement	recettes			370 408,60	
	dépenses			277 805,42	
	solde	767 842,32	114 782,18	92 603,18	745 663,32
TOTAL		653 060,14	114 782,18	134 217,88	672 495,84

16/2018 – COMPTE DE GESTION 2017 - COMMUNE

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2017 présenté par Madame le Percepteur et n'émet aucune objection.

Adopté à l'unanimité.

17/2018 – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2017,
- constatant que le compte administratif de l'exercice 2017 présente un excédent de fonctionnement de 745 663,32 €

décide, après délibération et à l'unanimité, d'affecter cet excédent comme suit :

A) Résultat de l'exercice	+	92 603,18
B) Résultat antérieur reporté	+	653 060,14
C) Résultat à affecter	+	745 663,32
D) Solde d'exécution d'investissement		
Déficit (besoin de financement)	-	73 167,48
Excédent (excédent de financement)	+	0,00
E) Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement	-	113 024,87
Excédent de financement	+	0,00
F) Besoin de financement		186 192,35
DECISION D'AFFECTATION		
1) Affectation en réserves R/1068 en investissement		186 192,35
2) Report en fonctionnement R/002		559 470,97

18/2018 – BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le Budget Primitif 2018 s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 860 270,97 €
- section d'investissement : 813 261,35 €

19/2018 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2017 - Assainissement puis quitte la salle des délibérations.

Sous la présidence de SOUMAN Alexandre, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le compte administratif 2017 - Assainissement présentant le résultat de clôture suivant :

		EXERCICE N-1	AFFECTATION	EXERCICE N	RESULTAT DE CLÔTURE
Section d'Investissement	recettes			44 571,79	
	dépenses			49 471,20	
	solde	4 394,18		-4 899,41	-505,23
Section de fonctionnement	recettes			72 582,20	
	dépenses			53 583,64	
	solde	128 810,93	0,00	18 998,56	147 809,49
TOTAL		133 205,11	0,00	14 099,15	147 304,26

20/2018 – COMPTE DE GESTION 2017 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2017 - Assainissement présenté par Madame le Percepteur et n'émet aucune objection.

Adopté à l'unanimité.

21/2018 – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2017 - Assainissement,
- constatant que le compte administratif de l'exercice 2017 - Assainissement présente un excédent de fonctionnement de 147 809,49 €

décide, après délibération et à l'unanimité, d'affecter cet excédent comme suit :

A) Résultat de l'exercice	+ 18 998,56
B) Résultat antérieur reporté	+ 128 810,93
C) Résultat à affecter	+ 147 809,49
D) Solde d'exécution d'investissement	
Déficit (besoin de financement)	- 505,23
Excédent (excédent de financement)	+

E) Solde des restes à réaliser d'investissement			
	Besoin de financement	-	0,00
	Excédent de financement	+	0,00
F) Besoin de financement			505,23

DECISION D'AFFECTATION			
1)	Affectation en réserves R/1068 en investissement		505,23
2)	Report en fonctionnement R/002		147 304,26

22/2018 – BUDGET PRIMITIF 2018 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 – Assainissement. Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte le Budget Primitif 2018- Assainissement s’équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 225 332,26 €
- section d’investissement : 204 120,23 €

23/2018 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – LOTISSEMENT SAINT MICHEL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2017– Lotissement Saint Michel puis quitte la salle des délibérations.

Sous la présidence de Alexandre SOUMAN, le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, le compte administratif 2017 – Lotissement Saint Michel présentant le résultat de clôture suivant :

		EXERCICE N-1	AFFECTATION	EXERCICE N	RESULTAT DE CLOTURE
Section d'Investissement	recettes			0,00	
	dépenses			35 529,96	
	solde	0,00		-35 529,96	-35 529,96
Section de fonctionnement	recettes			35 529,96	
	dépenses			35 529,96	
	solde	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	-35 529,96	-35 529,96

24/2018 – COMPTE DE GESTION 2017 – LOTISSEMENT SAINT MICHEL

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2017 – Lotissement Saint Michel présenté par Madame le Percepteur et n’émet aucune objection.

Adopté à l’unanimité.

25/2018 – BUDGET PRIMITIF 2018 – LOTISSEMENT SAINT MICHEL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 – Lotissement Saint Michel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le Budget Primitif 2018 – Lotissement Saint Michel s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 888 601,00 €
- section d'investissement : 479 130,96 €

26/2018 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX AU LOTISSEMENT SAINT MICHEL

Monsieur le Maire fait part aux membres présents que l'ouverture des plis concernant le marché de travaux de viabilisation des parcelles au Lotissement Saint Michel a eu lieu le 06 février 2018.

9 entreprises ont répondu à l'offre, et après notation des différentes offres, la commission a retenu 3 offres :

- Entreprise SCHIEL
- Entreprise SADE
- Entreprise EUROVIA

La commission d'appel d'offre a reçu individuellement chacune des entreprises retenues le 13 mars 2018.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la commission.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SADE pour un montant total des travaux de 405 984,75 €HT.

Il charge M. le Maire de signer l'acte d'engagement et tous documents concernant cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été débattus, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Suivent les signatures au registre.

Pour copie conforme au registre,

Kirschnaumen le 22/03/2018

Le Maire,
Jean-Luc NIEDERCORN